

PROGRAMME ONU-REDD



Demande de décision intersession du Conseil d'orientation concernant le prolongement sans frais additionnel du programme national de la Papua Nouvelle Guinée (PNG) 8 Octobre 2013

Rappelant la décision numéro 9 prise lors de la neuvième réunion du Conseil d'Orientation¹ :

9. Le Conseil décide que les demandes de prolongement sans frais des Programmes nationaux pour une durée excédant trois ans devront être soumises entre les sessions à l'examen du Conseil, et devront en préciser les motifs et indiquer les mesures préconisées pour renforcer la mise en œuvre.

Considerant que, tel qu'explicité dans les rapports semi-annuels et annuels, la mise en œuvre du programme national de la Zambie a marqué des retards significatifs.

Notant également que le programme ONU-REDD a reçu une [demande de prolongement sans frais](#) d'Aout 2013 jusqu'à Décembre 2014 du programme national de la Zambie, et que cette demande est accompagnée d'un [plan de travail mis à jour et d'un cadre de suivi](#).

Prenant note de la section 1.1 du règlement intérieur et des directives opérationnelles du Programme ONU-REDD, permettant au Conseil d'orientation de prendre de décisions entre ses réunions (processus décisionnel dit "intersession").

Au vu de ce qui précède, les membres du Conseil d'orientation sont par la présente invités à approuver la décision suivante :

Le Conseil d'Orientation approuve, selon la procédure d'accord tacite, un prolongement sans frais du programme national de la Zambie jusqu'à Décembre 2014.

¹ La décision est consignée dans le compte-rendu de la neuvième réunion du Conseil d'orientation, disponible à l'adresse suivante: http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=8811&Itemid=53